

# Journée cahier des charges PAPI

---

**J.Cartier, chef de service  
adjoint**

**Service Loire Bassin Loire-  
Bretagne**

**21 septembre 2017**



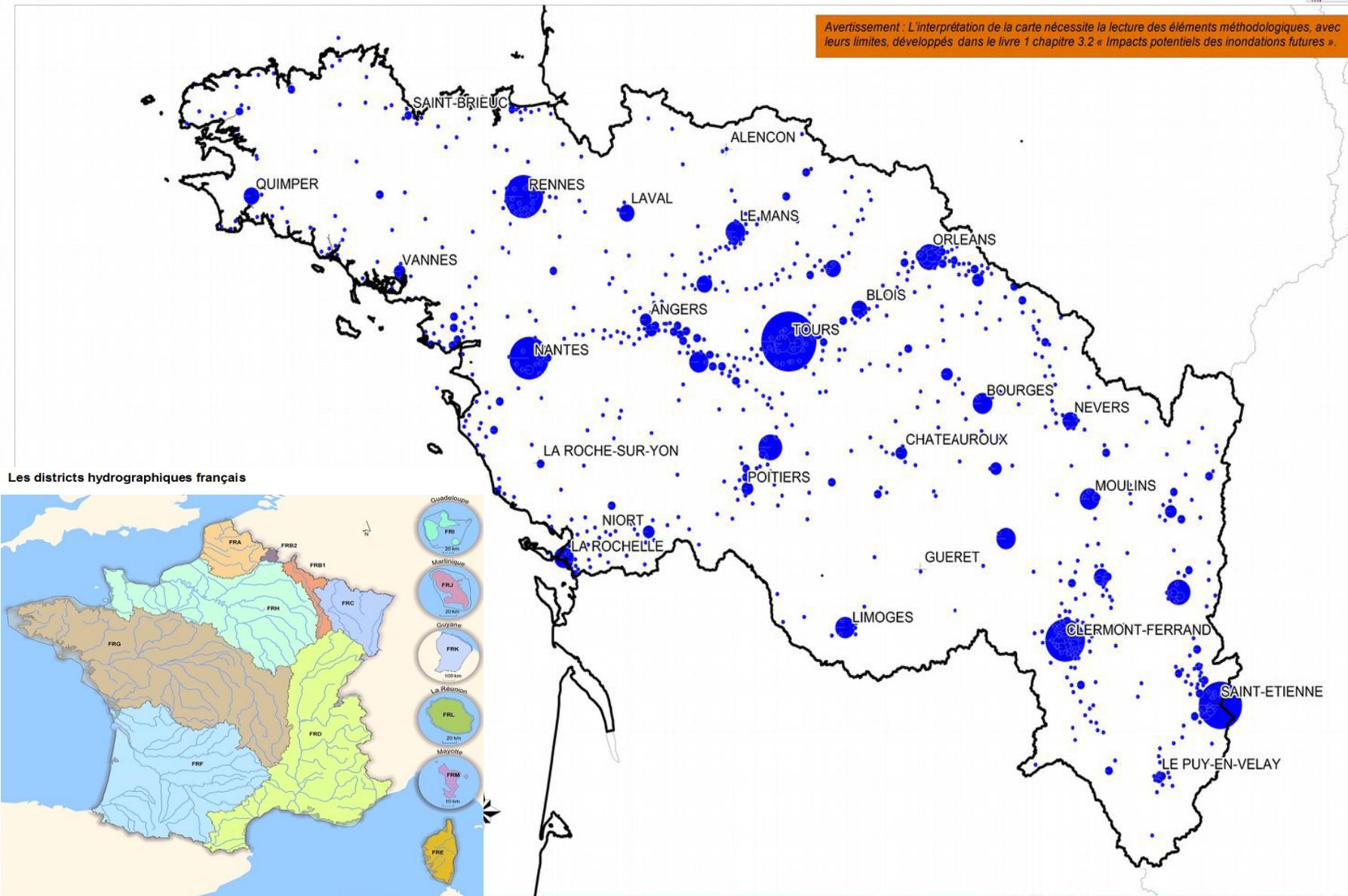


# Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation Débordements de cours d'eau - ruissellements

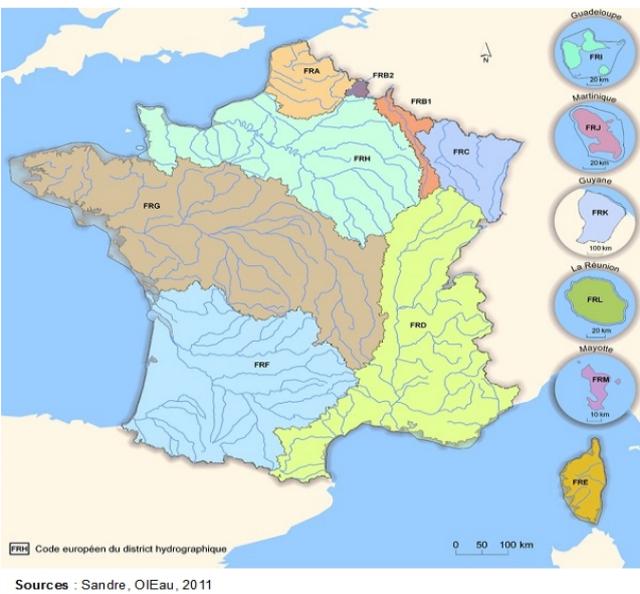
## Nombre d'habitants dans l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles



Avertissement : L'interprétation de la carte nécessite la lecture des éléments méthodologiques, avec leurs limites, développés dans le livre 1 chapitre 3.2 « Impacts potentiels des inondations futures ».



Les districts hydrographiques français



Sources : Sandre, OIEau, 2011

DREAL du bassin Loire-Bretagne - octobre 2011

[www.centre.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr)

# Instances de bassin Loire-Bretagne

## B. Pilotage de bassin



Préfets de région, délégué de bassin, TPG, DG AELB  
Associe si besoin DREAL, DRAAF, DIRRECTE, DRAC, AFB, ARS...

# Rôle et organisation du comité de bassin

190 membres  
(40 % CL, 40 % Usagers, 20 % Etat)

DCE

Inondations:

- représente les parties prenantes
- instance de labellisation de bassin pour les PAPI



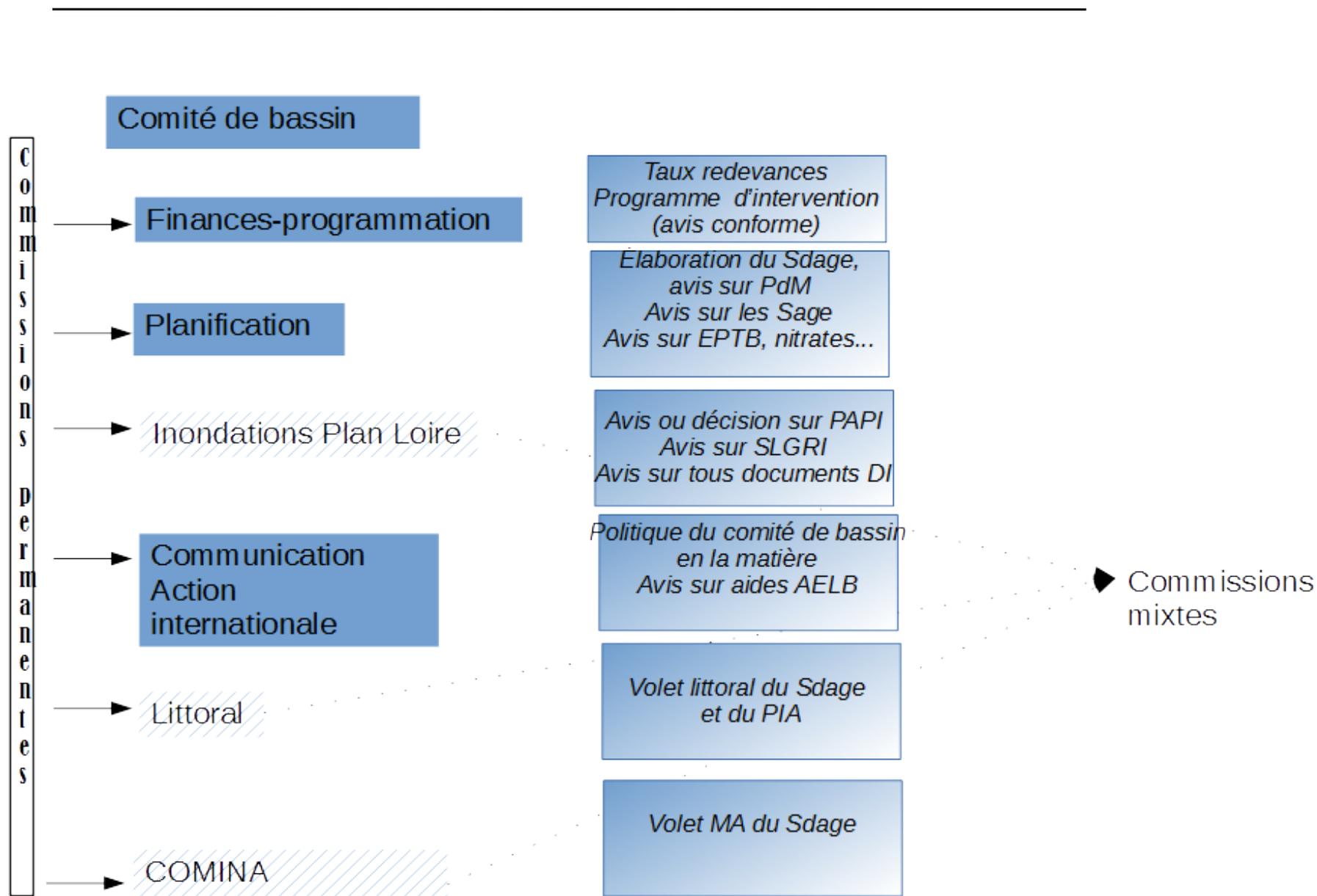
Organisation

6 commissions thématiques + 6 commissions territoriales

1 secrétariat

1 secrétariat technique de bassin

# D-3. Les commissions permanentes du comité de bassin



# La commission inondations Plan Loire

- Missions sur les inondations
  - prépare les travaux et avis du CB
  - émet l'avis de bassin (labellisation nationale)
  - suit les questions relatives au PLGN

## Membres

- 39 membres du comité de bassin
- 12 membres extérieurs au comité de bassin, proposés par le PCB
- 1 président-e élu par le CB pour 3 ans, 1 vice-président-e élu par la commission
- 1 secrétariat : travail conjoint AELB-DREAL CVL

# Fonctionnement de la CIPL

- convoquée par son-sa président-e
- pas de règle de quorum
- pas de mandat
- collège État : représentation par un membre du service
- membres extérieurs au CB : pas de vote
- réunions non publiques



# Examen des dossiers de PAPI-modalités

- Un dossier de séance papier+CDROM prêt 1 mois avant la réunion-> déposer dossier 3 mois avant réunion CIPL
- Déroulement type de la séance
  - Présentation du projet **par le porteur**
  - De l'avis du délégué de bassin et/ou de la DREAL instructrice
  - Séquence QR
  - Puis délibération à huis clos



# Critères appréciation

- Réponse complète au cahier des charges PAPI
- Démarche équilibrée sur l'ensemble des axes
- Gouvernance claire
- Principes définis par le PGRI-Sdage-Plan Loire-SLGRI respectés



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Points de vigilance

- Questions couramment posées
  - Prise en compte du risque dans l'urbanisme
  - Respect des obligations réglementaires
  - Recherches d'alternatives (champs d'expansion de crues) et prise en compte des enjeux environnementaux
  - Prise en compte des établissements sensibles et des réseaux
  - Travail sur la culture du risque et association des populations (réserves)



# Stratégie Plan Loire Grandeur Nature horizon 2035

---

## Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires

- aborder la question de la vulnérabilité aux inondations à l'échelle de territoires à enjeux
- fiabiliser le système d'endiguement
- utiliser les infrastructures naturelles dans la gestion du risque d'inondation

## Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques

## Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin

## Valoriser les atouts du patrimoine

# Plan Loire Grandeur Nature IV

---

Le PLGN IV décline la stratégie à 2035 sur la période 2014-2020 et s'appuie sur deux vecteurs financiers : CPIER et PO FEDER

## Gouvernance

- Un comité stratégique
- Un comité de programmation (+un pré-comité de programmation)
  - *Valide la soutenabilité financière du PAPI sur les axes relevant du PLGN*
  - *Valide les participations FEDER*
- Un secrétariat technique + un groupe d'experts
- Une conférence des acteurs et Comité de suivi

# Financement FEDER sur Plan Loire

- Géographie : TRI + 4 autres territoires
- Conditions : celles du FPRNM + plafond 80%+ enveloppes FEDER
- FEDER 50 % en complément FPRNM (limite des 80% PP): animation + AMO ; études des axes 1, 4 (prise en compte risque dans urbanisme), 5 et 6 ; axe 2 : équipement surveillance
- FEDER 50 % sans FPRNM : axe 3 (plans de continuité d'activité)
- FEDER 20 % max en complément FPRNM : axe 5 : (acquisitions) ; axe 6 : travaux ; axe 7 : champs expansion crue mais pas digues

# Les aides de l'Agence de l'Eau

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>

## Inondation

- Etude et acquisition des champs d'expansion de crues : 60 % et au cas par cas pour les acquisitions foncières sur le littoral

## Rétablir continuité écologique/restaurer cours d'eau altérés

- Restauration de la continuité écologique : études d'aide à la décision (50 à 80%)
- Travaux de 40 % à 80 % selon leur nature

## Restaurer ou recréer les zones humides dégradées

- Etudes et animation : 60 à 80 % / Travaux et acquisition: 60 à 80 %

## Préserver /maintenir en bon état les milieux aquatiques

- Travaux entretien des cours d'eau ou zones humides : 40 %

## Corriger les perturbations liées aux OH

- Études : 50 à 60 %; travaux : 40 à 60 %

## Accompagner les maîtres d'ouvrage

- En général 60 % y compris sur structuration Gemapi

# FIN

